

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 1<sup>er</sup> mars (14h00) au mercredi 17 mars 2021 (12h00)

# Projet de prélèvement en eaux souterraines à des fins d'irrigation présenté par l'EARL DUNEAU sur la commune de Chuisnes

Par arrêté du 8 février 2021, M<sup>me</sup> le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (17 jours consécutifs) préalable à l'autorisation environnementale unique requise au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement (eau et milieux aquatiques, Natura 2000) concernant le prélèvement en eaux souterraines à des fins d'irrigation sur la commune de Chuisnes. Le projet est présenté par l'EARL DUNEAU, Monsieur Yannick DUNEAU, 1 rue les Vallées – Lieu-dit Chailleau – 28190 CHUISNES. La commune concernée est : Chuisnes.

#### Le dossier d'enquête est consultable :

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Chuisnes
- en version électronique sur le site internet suivant : <a href="http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public.">http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques-et-consultation-du-public.</a>
- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Chuisnes
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

#### Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Chuisnes
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Chuisnes
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : <u>ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr</u>
- recueillies par le commissaire-enquêteur, M. Philippe BROCHARD, cadre du secteur bancaire en retraite, aux dates et heures suivantes à la mairie de Chuisnes :

### lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 de 14h00 à 16h00 mercredi 17 mars 2021 de 10h00 à 12h00

Les observations adressées par courrier et par courriel seront tenues à disposition du public dans le registre présent dans la mairie de Chuisnes. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet <u>www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public</u>. Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Philippe BONNION, bureau d'études Géosen, à l'adresse électronique suivante : <u>bonnion@orange.fr</u> . Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans la mairie de Chuisnes, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. M<sup>me</sup> la Préfète d'Eure-et-loir statuera par arrêté sur la demande. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.